



# FICHE SIGNALÉTIQUE

Date d'émission 18 février 2019

Date de révision

18 octobre 2024

Numéro de révision 5

## 1. Identification

### Identificateur du produit

**Nom du produit** Lingettes germicides Super Sani-Cloth

### Autres moyens d'identification

**Code(s) de produit** FS 0020-00 FRANÇAIS

**Synonymes** 4FQ51801

**Numéro(s) d'enregistrement** EPA Reg. No. 9480-4

**Autres renseignements** Numéro(s) d'article : H04082, U87295  
Paquets individuels

### Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

**Utilisation recommandée** Utiliser comme désinfectant sur les surfaces dures et non poreuses. Avant d'utiliser le produit, lire en entier et bien comprendre l'étiquette. Utiliser uniquement selon les directives figurant sur l'étiquette. L'utilisation de ce produit d'une manière non conforme aux directives indiquées sur l'étiquette constitue une infraction à la loi fédérale.

**Restrictions d'utilisation** Pour usage professionnel et hospitalier.

### Détails sur le fournisseur de la fiche signalétique

#### Adresse du fabricant

Professional Disposables International, Inc.  
400 Chestnut Ridge Road  
Woodcliff Lake, NJ 07677, États-Unis

#### Numéro de téléphone d'urgence

**Téléphone d'urgence** Service de ressources d'urgence pour professionnels :  
1 800 633-8253 (Domestique Canada)  
1 801 699-0667 (International)

## 2. Identification du (des) danger(s)

### Classification

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3
Liquides inflammables	Catégorie 3

**Apparence** transparente à légèrement trouble  
Liquide sur un matériau non tissé

**État physique** Lingette préhumidifiée.

**Odeur** d'alcool

### Éléments d'étiquette

## AVERTISSEMENT

### Mentions de danger

Provoque une irritation oculaire grave  
Peut causer de la somnolence ou des étourdissements  
Liquide et vapeur inflammables



### Mises en garde - Prévention

Se laver soigneusement le visage, les mains et toute partie de la peau exposée après la manipulation.  
Éviter d'inhalier les poussières, les fumées, les gaz, les brumes, les vapeurs et les pulvérisations.  
À utiliser uniquement dans un endroit bien aéré.  
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, de la flamme nue et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer en utilisant ce produit.  
Garder le contenant bien fermé.  
Mise à la terre/liaison du contenant et du matériel de réception.  
Utiliser un équipement électrique, de ventilation ou d'éclairage antidéflagrant.  
Utiliser uniquement des outils anti-étincelles.  
Prendre des mesures de précaution contre la décharge statique.  
Porter des vêtements de protection, des lunettes de protection et un dispositif de protection du visage en conformité avec le protocole de l'établissement.

### Mises en garde - Intervention

#### Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présentes et si cela s'avère facile. Poursuivre le rinçage si l'irritation des yeux persiste : Obtenir des conseils/soins médicaux

#### Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

#### Inhalation

EN CAS D'INHALATION : Amener la victime à l'air frais et la garder au repos dans une position où elle peut confortablement respirer  
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

#### Incendie

En cas d'incendie : Utiliser du CO<sub>2</sub>, de la poudre extinctrice ou de la mousse pour éteindre le feu.

### Mises en garde - Entreposage

Ranger dans un endroit bien aéré. Garder le contenant bien fermé  
Garder au frais.

### Mises en garde - Élimination

Éliminer le contenu/contenant dans une usine d'élimination des déchets approuvée

### Autres renseignements

Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut être nocif en cas d'inhalation.

**Toxicité aiguë inconnue** Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité inconnue.  
 Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité orale aiguë inconnue  
 Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité cutanée aiguë inconnue.  
 Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité aiguë inconnue par inhalation (gaz).  
 Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité aiguë inconnue par inhalation (vapeur).  
 Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité aiguë inconnue par inhalation (poussière/brume).

**3. Composition/information sur les ingrédients**

**Substance**

Sans objet.

**Mélange**

**Synonymes** 4FQ51801.

Nom chimique	N° CAS	Poids-%	Numéro de registre de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (numéro de registre LCRRMD)	Date de l'enregistrement au titre de la LCRRMD et date d'exemption accordée (le cas échéant)
Alcool isopropylique	67-63-0	50-60	-	-
Composés d'ammonium quaternaire, alkyl en C12-18 [(éthylphényl) méthyl] diméthyles, chlorures	68956-79-6	0,25	-	-
Chlorure d'alkyldiméthyl benzylammonium	68391-01-5	0,25	-	-

**4. Mesures de premiers soins**

**Description des mesures de premiers soins**

**Conseils généraux** Montrer cette FS au médecin présent.

**Inhalation** Si des symptômes apparaissent, emmener la victime à l'air frais. Consulter un médecin si une irritation ou d'autres symptômes persistent.

**Contact avec les yeux** Rincer immédiatement les yeux à l'eau pendant plusieurs minutes. Garder les yeux grands ouverts pendant le rinçage. Retirer les lentilles de contact, si présentes et si cela s'avère facile, et poursuivre le rinçage. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

**Contact avec la peau** Laver la peau à l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste.

**Ingestion** L'ingestion est peu probable dans le cas des produits solides. Aucune intervention de premiers soins n'est requise lorsque de petites quantités sont portées des mains à la bouche.

**Autoprotection des secouristes** Retirer toute source d'inflammation. S'assurer que le personnel médical est au courant de la ou des matières en cause, prendre des précautions pour se protéger et prévenir la propagation de la contamination. Utiliser l'équipement de protection individuelle au besoin. Consulter la section 8 pour obtenir plus de renseignements. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

**Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés**

**Symptômes** Le contact direct avec le liquide peut provoquer une irritation oculaire modérée. L'inhalation directe ou prolongée de concentrations élevées des vapeurs peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures et avoir des effets sur le système nerveux central. L'ingestion de grandes quantités de liquide peut causer une

irritation gastro-intestinale.

**Indication de la nécessité d'une attention médicale immédiate et d'un traitement particulier**

Remarque à l'intention des médecins Traiter symptomatiquement.

**5. Mesures de lutte contre les incendies**

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Poudre extinctrice. Dioxyde de carbone (CO2). Pulvérisation d'eau. Mousse antialcool.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	MISE EN GARDE : L'utilisation d'eau pulvérisée pour combattre l'incendie peut s'avérer inefficace.
<b>Dangers spécifiques découlant du produit chimique</b>	Ce produit est un solide saturé d'un liquide inflammable qui brûlera si exposé au feu. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent circuler le long des surfaces vers des sources d'inflammation éloignées et s'embraser en un retour de flamme. La combustion peut produire des oxydes de carbone, des oxydes d'azote et de l'ammoniac. Les vapeurs inflammables peuvent être invisibles à la lumière du jour.
<b>Données sur l'explosivité</b>	
<b>Sensibilité à l'impact mécanique</b>	Aucune.
<b>Sensibilité aux décharges statiques</b>	Oui.
<b>Équipement de protection spécial pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé et des vêtements de protection complets. Refroidir avec de l'eau les contenants exposés au feu. Contenir le ruissellement.

**6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

**Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

<b>Précautions individuelles</b>	Retirer toute source d'inflammation telle que flamme nue, équipement produisant des étincelles, veilleuses, etc. Éviter tout contact avec les yeux. Porter des vêtements de protection appropriés comme il est décrit à la section 8. Éviter de respirer les vapeurs.
<b>Autres renseignements</b>	Éviter tout rejet dans l'environnement. Signaler tout déversement en conformité avec les règlements locaux et fédéraux.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

<b>Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage</b>	Ne pas réutiliser la lingette. Prendre la lingette et la placer dans un contenant approprié pour élimination des déchets infectieux. Ne pas jeter dans les toilettes. Recueillir le liquide libre à l'aide de matériaux absorbants inertes et les placer dans un contenant approprié pour élimination. Utiliser des outils et de l'équipement anti-étincelles.
--	--



# FICHE SIGNALÉTIQUE

Date d'émission 18 février 2019

Date de révision

18 octobre 2024

Numéro de révision 5

## 7. Manipulation et entreposage

### Précautions liées à la manipulation sécuritaire

#### Conseils pour la manipulation sécuritaire

Aucune requise pour une utilisation normale. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles en matière d'hygiène et de sécurité. Éviter de respirer les vapeurs. Assurer une ventilation adéquate. En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire approprié. Consulter l'étiquette du produit pour obtenir de plus amples renseignements sur son utilisation et sa manipulation. Ne pas réutiliser le contenant vide ou la lingette. Ne pas jeter dans les toilettes. Éliminer en conformité avec tous les règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

### Conditions d'entreposage sécuritaire, y compris toute incompatibilité

#### Conditions d'entreposage

Entreposer en un lieu frais et sec, à l'abri de toutes matières incompatibles. Ne pas ranger près d'une source chaleur ou de la flamme nue. Ne pas congeler ni exposer au froid extrême pendant une longue période. Ne pas contaminer l'eau, ni les aliments pour humains ou pour animaux par l'entreposage ou l'élimination. Pour les contenants : Protéger le contenant contre les dommages physiques. Lorsque le produit n'est pas utilisé, garder la partie centrale du couvercle fermée pour prévenir la perte d'humidité.

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Nom chimique	TLV, ACGIH		PEL, OSHA		IDLH, NIOSH	
Alcool isopropylique 67-63-0	STEL : 400 ppm TWA : 200 ppm		TWA : 400 ppm TWA : 980 mg/m <sup>3</sup> (annulé) TWA : 400 ppm (annulé) TWA : 980 mg/m <sup>3</sup> (annulé) STEL : 500 ppm (annulé) STEL : 1 225 mg/m <sup>3</sup>		IDLH : 2 000 ppm TWA : 400 ppm TWA : 980 mg/m <sup>3</sup> STEL : 500 ppm STEL : 1 225 mg/m <sup>3</sup>	
Nom chimique	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec		
Alcool isopropylique 67-63-0	TWA : 200 ppm TWA : 492 mg/m <sup>3</sup> STEL : 400 ppm STEL : 984 mg/m <sup>3</sup>	TWA : 200 ppm STEL : 400 ppm	TWA : 200 ppm STEL : 400 ppm	TWA : 400 ppm TWA : 985 mg/m <sup>3</sup> STEL : 500 ppm STEL : 1 230 mg/m <sup>3</sup>		

### Contrôles techniques appropriés

#### Contrôles techniques

La ventilation générale est adéquate en conditions normales d'utilisation. Consulter l'étiquette du produit pour obtenir de plus amples renseignements.

### Mesures de protection individuelle, comme les équipements de protection individuelle

#### Protection oculaire/faciale

Aucun équipement de protection spécial n'est nécessaire en conditions d'utilisation normales. Au besoin, se reporter au protocole de l'établissement pour éviter le contact du produit avec les yeux.

<b>Protection des mains</b>	Aucun équipement de protection spécial n'est nécessaire en conditions d'utilisation normales. Au besoin, se reporter au protocole de l'établissement pour éviter le contact du produit avec la peau.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Aucun équipement de protection spécial n'est nécessaire en conditions d'utilisation normales. Au besoin, se reporter au protocole de l'établissement concernant les vêtements de protection appropriés.
<b>Protection respiratoire</b>	Aucun équipement de protection n'est nécessaire en conditions d'utilisation normales. Si les limites d'exposition sont dépassées, ou si une irritation est ressentie, il pourrait être nécessaire de ventiler et d'évacuer les lieux.
<b>Autre équipement de protection</b>	Aucun n'est requis en conditions d'utilisation normales.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques de base

<b>État physique</b>	Lingette préalablement humidifiée.
<b>Apparence</b>	Liquide d'aspect transparent à légèrement trouble sur matériau non tissé
<b>Couleur</b>	Blanc
<b>Odeur</b>	Alcool
<b>Seuil olfactif</b>	Aucun renseignement disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
<b>pH</b>	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
<b>Point d'ébullition/plage d'ébullition</b>	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
<b>Point d'éclair</b>	23,0 °C/73,4 °F	VC (vase clos)
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
<b>Limite d'inflammabilité dans l'air</b>		Aucune donnée connue
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Pression de vapeur</b>	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
<b>Densité de vapeur</b>	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
<b>Densité relative</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
<b>Coefficient de partage</b>	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
<b>Température de décomposition</b>	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
<b>Viscosité cinématique</b>	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
<b>Viscosité dynamique</b>	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue

### Autres renseignements

<b>Propriétés explosives</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Point de ramollissement</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Poids moléculaire</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Teneur en COV (%)</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Masse volumique liquide</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Masse volumique apparente</b>	Aucun renseignement disponible

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable en conditions normales.

<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucun sous-traitement normal.
<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles.
<b>Matières incompatibles</b>	Aucune connue selon les renseignements fournis.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucune connue selon les renseignements fournis.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

#### Renseignements sur le produit

<b>Inhalation</b>	Selon les données d'essais, le produit a un classement de toxicité de catégorie IV selon l'EPA. Peut irriter les voies respiratoires. Peut causer de la somnolence ou des étourdissements. Peut être nocif si inhalé.
<b>Contact avec les yeux</b>	Selon les données d'essais, le produit a un classement de toxicité de catégorie II selon l'EPA. Peut être modérément irritant pour les yeux.
<b>Contact avec la peau</b>	Selon les données d'essais, le produit a un classement de toxicité de catégorie III selon l'EPA. Peut provoquer une irritation de la peau.
<b>Ingestion</b>	Ne constitue pas une voie d'exposition probable. L'ingestion du liquide libre peut provoquer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et une diarrhée.

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

<b>Symptômes</b>	Peut causer rougeur des yeux et des larmoiements. L'inhalation de concentrations élevées de vapeurs peut causer des symptômes tels que maux de tête, étourdissements, fatigue, nausées et vomissements.
------------------	---

### Toxicité aiguë

#### Mesures numériques de la toxicité

#### Les valeurs suivantes sont calculées en fonction du chapitre 3.1 du SGH

<b>ATEmix (voie orale)</b>	3 369,40 mg/kg
<b>ATEmix (voie cutanée)</b>	7 313,50 mg/kg
<b>ATEmix (inhalation-gaz)</b>	45 045,00 mg/l
<b>ATEmix (inhalation-poussière/brume)</b>	11,30 mg/l
<b>ATEmix (inhalation-vapeur)</b>	54,30 mg/l

<b>Toxicité aiguë inconnue</b>	0 % du mélange est composé d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité inconnue
	Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité orale aiguë inconnue
	Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité cutanée aiguë inconnue.
	Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité aiguë inconnue par inhalation (gaz).
	Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité aiguë inconnue par inhalation (vapeur).
	Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité aiguë inconnue par inhalation (poussière/brume).

### Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL 50, voie orale	DL 50, voie cutanée	CL 50, inhalation
Alcool isopropylique 67-63-0	= 1 870 mg/kg (rat)	= 4 059 mg/kg (lapin)	> 10 000 ppm (rat), 6 h

**Effets retardés et immédiats, et effets chroniques de l'exposition à court et à long terme**

**Irritant/corrosif pour la peau** Ce produit peut être irritant selon les données d'essai.

**Lésions oculaires/irritation oculaire** Ce produit peut être modérément irritant pour les yeux selon les données d'essais.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Aucun renseignement disponible.

**Mutagenicité des cellules germinales** Aucun renseignement disponible.

**Cancérogénicité** Aucun renseignement disponible.

Le tableau ci-dessous indique si une agence a répertorié un ingrédient quelconque comme étant cancérogène.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Alcool isopropylique 67-63-0	-	Groupe 3	-	X

**Légende**

**OSHA (Occupational Safety and Health Administration, Department of Labor, États-Unis)**

X - Présent

**Toxicité pour la reproduction** Aucun renseignement disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (TSCOC) - exposition unique** Peut causer de la somnolence ou des étourdissements.

**TSCOC - exposition répétée** Aucun renseignement disponible.

**Risque d'aspiration** Aucun renseignement disponible.

**12. Informations écologiques**

**Écotoxicité**

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Alcool isopropylique 67-63-0	CE 50 : > 1 000 mg/l (72 h, Desmodesmus subspicatus) CE 50 : > 1 000 mg/l (96 h, Desmodesmus subspicatus)	CL 50 : = 11 130 mg/l (96 h, Pimephales promelas) CL 50 : = 9 640 mg/l (96 h, Pimephales promelas) CL 50 : > 1 400 000 µg/l (96 h, Lepomis macrochirus)	-	CE 50 : = 13 299 mg/l (48 h, Daphnia magna)

**Persistence et dégradabilité** Aucun renseignement disponible.

**Bioaccumulation** Aucun renseignement disponible.

**Renseignements sur les composants**

Nom chimique	Coefficient de partage
Alcool isopropylique 67-63-0	0,05

**Autres effets indésirables** Aucun renseignement disponible.



### 13. Considérations relatives à l'élimination

#### Méthodes de traitement des déchets

**Élimination des lingettes** Ne pas réutiliser la lingette. Jeter la lingette usagée à la poubelle. Ne pas jeter dans les toilettes.

**Élimination d'emballage** Contenant non rechargeable. Ne pas réutiliser ni tenter de recharger ce contenant. Éliminer en conformité avec tous les règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

**Classification comme déchet dangereux dans l'État de Californie** Ce produit au moins une substance homologuée par l'État de la Californie comme étant un déchet dangereux.

### 14. Renseignements sur le transport

Sachet individuel contenant < 10 ml d'agent d'imprégnation					
	Numéro ONU	Nom d'expédition approprié	Classe de danger	Groupe d'emballage	Danger environnemental
DOT, É.-U.		Non réglementé comme marchandises dangereuses (disposition spéciale 47)			Sans objet
IMDG		Non réglementé comme marchandises dangereuses (disposition spéciale 216)			Sans objet
IATA		Non réglementé comme marchandises dangereuses (disposition spéciale A46)			Sans objet
Sachet individuel contenant > 10 ml d'agent d'imprégnation					
	Numéro ONU	Nom d'expédition approprié	Classe de danger	Groupe d'emballage	Danger environnemental
DOT, É.-U.	UN3175	Solides contenant un liquide inflammable, n.s.a. (Isopropanol), quantité limitée	4,1	II	Sans objet
IMDG	UN3175	Solides contenant un liquide inflammable, n.s.a. (Isopropanol), quantité limitée	4,1	II	Sans objet
IATA	UN3175	Solides contenant un liquide inflammable, n.s.a. (Isopropanol), quantité limitée	4,1	II	Sans objet

### 15. Informations réglementaires

**Réglementation et législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement propres à la substance ou au mélange**

#### Règlement international

**Le Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone** Ne s'applique pas

**La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants** Ne s'applique pas

**La Convention de Rotterdam** Ne s'applique pas

#### Inventaires internationaux

<b>TSCA</b>	Communiquer avec le fournisseur pour connaître l'état de conformité à l'inventaire.
<b>LIS/LES</b>	Communiquer avec le fournisseur pour connaître l'état de conformité à l'inventaire.
<b>EINECS/ELINCS</b>	Communiquer avec le fournisseur pour connaître l'état de conformité à l'inventaire.
<b>ENCS</b>	Communiquer avec le fournisseur pour connaître l'état de conformité à l'inventaire.
<b>IECSC</b>	Communiquer avec le fournisseur pour connaître l'état de conformité à l'inventaire.
<b>KECL</b>	Communiquer avec le fournisseur pour connaître l'état de conformité à l'inventaire.
<b>PICCS</b>	Communiquer avec le fournisseur pour connaître l'état de conformité à l'inventaire.
<b>AICS</b>	Communiquer avec le fournisseur pour connaître l'état de conformité à l'inventaire.

**Légende :**

**TSCA** - Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques, article 8(b), inventaire

**LIS/LES** - Liste intérieure des substances/Liste extérieure des substances du Canada

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques notifiées

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques

**Réglementations fédérales des États-Unis**

**SARA 313**

Article 313 du titre III de la Loi portant modification et réautorisation du Fonds spécial pour l'environnement (États-Unis) de 1986 (Superfund Amendments and Reauthorization Act, SARA). Ce produit ne contient aucune substance chimique qui est assujettie aux exigences de déclaration de la Loi et du Titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372.

**Catégories de danger, SARA 311/312**

Si ce produit répond aux critères de déclaration EPCRA, partie 311/312, relativement au niveau, Titre 40 du CFR, Partie 370, consulter la section 2 de la présente FS pour obtenir les classifications appropriées. Selon le règlement modifié au Titre 40, CFR, Partie 370, la déclaration EPCRA, partie 311/312, relativement au niveau II pour l'année civile 2017 devra refléter les classifications de danger mises à jour.

**CWA (Loi sur la qualité de l'eau)**

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la Clean Water Act (Titre 40, CFR, Partie 122.21 et Titre 40, CFR, Partie 122.42).

**CERCLA**

Tel qu'il est fourni, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse en vertu de la CERCLA (Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act) (titre 40, CFR, partie 302) ou de la SARA (titre 40, CFR, partie 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit.

**États-Unis - Réglementations des États**

**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

**Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis**

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Alcool isopropylique 67-63-0	X	X	X

Voir le numéro d'enregistrement de pesticide de l'EPA 9480-4

## 16. Autres renseignements

<b>NFPA</b>	<b>Dangers pour la santé</b> 2	<b>Inflammabilité</b> 3	<b>Instabilité</b> 0	<b>Propriétés physiques et chimiques -</b>
<b>HMIS</b>	<b>Dangers pour la santé</b> 2	<b>Inflammabilité</b> 3	<b>Dangers physiques</b> 0	<b>Protection individuelle</b> X

### Clé ou légende des abréviations et des acronymes utilisés dans la fiche signalétique

#### Légende Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

MPT	TWA (moyenne pondérée dans le temps)	STEL	STEL (limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation, peau

### Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour préparer la FS

Agency for Toxic Substances and Disease Registry (ATSDR)  
 Base de données ChemView de l'Environmental Protection Agency, États-Unis  
 Autorité européenne de sécurité des aliments (AESAs)  
 EPA (Environmental Protection Agency)  
 Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)  
 U.S. Environmental Protection Agency Federal Insecticide, Fungicide, and Rodenticide Act  
 U.S. Environmental Protection Agency High Production Volume Chemicals  
 Food Research Journal  
 Hazardous Substance Database  
 International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)  
 Classification SGH - Japon  
 Australia National Industrial Chemicals Notification and Assessment Scheme (NICNAS)  
 NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)  
 National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (États-Unis)  
 Base de données PubMed de la National Library of Medicine (NLM PUBMED) (États-Unis)  
 National Toxicology Program (NTP) (États-Unis)  
 Chemical Classification and Information Database (CCID) (Nouvelle-Zélande)  
 Publications liées à l'environnement, à la santé et à la sécurité de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)  
 Publications liées aux substances chimiques produites en grande quantité de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)  
 Ensemble de données de dépistage (EDD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)  
 RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances)  
 Organisation mondiale de la Santé

**Date d'émission** 18 février 2019

**Date de révision** 18 octobre 2024

**Note de révision** 5.

#### Avis de non-responsabilité

Les renseignements fournis dans la présente fiche signalétique sont, à la date de sa publication, exacts au meilleur de notre connaissance et de notre information. Les renseignements donnés sont conçus uniquement pour guider dans la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ni une norme de qualité. Les renseignements se rapportent uniquement au produit particulier qui est visé; ils peuvent ne pas être valides pour un tel produit lorsqu'utilisé en association avec une autre substance ou dans le cadre d'un autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

**Fin de la fiche signalétique**